PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2026

Le trois juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Monsieur BILLIG Alexandre
Madame BISEL-CHERUBIN Nathalie
Monsieur DELMOND Max
Madame FONNE-PFISTER Raymonde
Madame FRAISON Stéphanie
Madame HEYER Laurence
Monsieur SAUNER Jean
Monsieur SIMON Ralph
Madame UEBERSCHLAG Corinne
Monsieur VONACH Christian

Absents excusés et qui ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Monsieur MARTIN Emmanuel donne procuration à Monsieur DELMOND Max
Madame LACOUR Elisabeth donne procuration à Madame BISEL-CHERUBIN Nathalie
Madame MATHIS Sarah donne procuration à Madame FRAISON Stéphanie
Monsieur RAPP Marc-Antoine donne procuration à Monsieur SIMON Ralph
Monsieur HELL Yannick donne procuration à Monsieur BILLIG Alexandre

Absent excusé et non représenté : néant
Après avoir salué l'ensemble des conseillers municipaux présents, nommés ceux qui se sont excusés, Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le maire présente ensuite l'ordre du jour détaillé qui ne soulève pas d'observation.

Ordre du jour détaillé

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Affaires financières
 - 2.1. Suivi des dépenses d'investissement liées à l'extension de l'accueil périscolaire
 - 2.2. Résultat d'Appel d'Offres pour la construction de « Vestiaires et Salle Associative »
 - 2.3. Recours à l'emprunt
 - 2.4. Modification de la grille tarifaire de l'Accueil périscolaire en fonction du prix du repas facturé par notre prestataire API Cuisiniers d'Alsace (Annexe 3)
 - 2.5. Renouvellement de Ligne de Trésorerie, budget Annexe Périscolaire à l'identique (échue le 24/07/2026)
3. Affaires communales : création d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles
4. Informations

1. DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du Conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Ralph SIMON se porte candidat.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVENT la nomination de Monsieur Ralph SIMON comme secrétaire

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Suivi des dépenses d'investissement liées à l'extension de l'accueil périscolaire (annexe 1)

Monsieur le maire informe du suivi des dépenses liées aux travaux d'extension de l'accueil périscolaire et pour ce faire présente un tableau résumant la situation et qui indique que le budget est respecté. C'est à l'issue des derniers paiements que le bilan final sera présenté.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,
APPROUVENT le tableau joint en annexe qui résume la situation.

2.2. Résultat d'Appel d'Offres pour la construction de « Vestiaires et Salle Associative » (annexe 2)

Monsieur le maire informe que les résultats de l'Appel d'Offres indiqués en séance du 05 juin ont été confirmés par l'examen technique et administratif. En conséquence, le conseil peut constater que le tableau prévisionnel détaillé « Travaux » respecte l'enveloppe budgétaire prévue à savoir 576 630,28 € HT pour 590 406,43 € HT initialement prévu.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,
APPROUVENT le tableau joint en annexe 2,
CHARGENT Monsieur le maire de prendre toute décision utile pour l'attribution des marchés prévue ces prochains jours.

2.3. Recours à l'emprunt (suite des décisions 4.1., 4.7. et 4.8. de la séance du 05 juin 2026)

En vue d'assurer le financement de la construction de vestiaires avec salle associative pour la zone de loisirs (coût HT 670 833,33 €) et la création d'un parking supplémentaire à proximité du bâtiment scolaire et périscolaire (coût HT de 70 000,00 €),**les conseillers municipaux, à l'unanimité,**

AUTORISENT Monsieur le maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 170 000,00 € à taux fixe de 3,90 % sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en 60 trimestrialités constantes d'un montant de 3 755,83 €.
PRENNENT ACTE que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds et au plus tard au 30 décembre 2026 ;
S'ENGAGENT, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt ;
AUTORISENT Monsieur le maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

2.4. Modification de la grille tarifaire de l'Accueil périscolaire en fonction du prix du repas facturé par notre prestataire API Cuisiniers d'Alsace (Annexe 3)

Monsieur le maire rappelle que la grille tarifaire avait été adopté cet hiver sous condition de l'hypothèse d'un repas facturé par notre prestataire à 4,75 €. Le tarif définitif sera de 4,77 €. En conséquence les prix de notre Accueil périscolaire liés à la pause méridienne seront réévalués de 0,02 €.

Entre septembre 2022 et septembre 2026, Monsieur le maire indique que la moyenne des tarifs pour une journée de garde a augmenté moins vite que l'inflation pour les habitants de Folgensbourg (augmentation de 12,96 % pour une inflation prévue de 13,43 % de septembre 2022 à septembre 2026).

Monsieur le maire indique aussi que la grille tarifaire sera revue en décembre 2026 dans le cas où le taux d'inflation 2026 serait supérieur à 2,00 %.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,
VALIDENT la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

2.5. Renouvellement de Ligne de Trésorerie, budget Annexe Périscolaire à l'identique (échue le 24/07/2026)

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, **les conseillers municipaux, à l'unanimité,**
AUTORISENT Monsieur le maire à renouveler et à signer une Ligne de Trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Grand-Est Europe, d'un montant de 200 000,00 €, d'une durée de 12 mois, avec un taux €ster + 1,00 %, des frais de dossier de 300,00 €, une commission de non-utilisation de 0,30 % et une périodicité des intérêts trimestrielle

3. AFFAIRES COMMUNALES

Création d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

En préambule, Monsieur le maire rappelle que numériquement il n'y aura pas de personnel supplémentaire mais que depuis la création d'une deuxième classe de maternelle, puis d'une troisième, un agent employé par la municipalité a toujours rempli la fonction d'ATSEM.

Monsieur le maire propose aujourd'hui au conseil municipal de prendre une délibération réactualisant le cadre légal de cet emploi.

C'est ainsi que sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'Agent spécialisé des Ecoles Maternelles relevant des grades d'ATSEM principal de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures 48 minutes (soit 23,80/35èmes), afin de remplacer l'adjoint technique qui remplissait cette fonction et qui est parti le 31 octobre 2025.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

DECIDENT

Article 1er : À compter du 01/ 09/2026, un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant des grades d'ATSEM principal de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures 48 minutes (soit 23,80/35èmes), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

4. INFORMATIONS

4.1. Dépenses liées à l'Ecole Primaire en 2025

Elles sont stables avec 170 801,00 € (hors amortissement du bâtiment). A noter que ces dépenses sont cofinancées par la municipalité de Knoeringue au prorata de leur nombre d'élèves fréquentant l'Ecole primaire.

4.2. Gestion de l'Accueil périscolaire avec une subdivision en quatre postes budgétaires

Dépenses et recettes liées au bâtiment :de l'ordre de 26 000,00 € (hors amortissement).

Dépenses et recettes liées à la fourniture de repas : de l'ordre de 80 000,00 € (facturation des repas au prix réel aux usagers)

Dépenses et recettes liées aux charges de personnel d'animation : de l'ordre de 229 000,00 € (les frais de garde facturés aux usagers sont différents selon qu'ils habitent ou non Folgensbourg)).

Dépenses et recettes liées à la gestion administrative et comptable de l'Accueil périscolaire :de l'ordre de 20 000,00 € (la participation annuelle demandée usagers est d'un montant différent selon qu'ils habitent ou non Folgensbourg). A noter qu'en cas de déficit de la section exploitation du budget annexe « Accueil périscolaire », c'est ce dernier poste qui en est la principale origine.

4.3. Effectifs moyens de l'Accueil périscolaire durant l'année scolaire 2025/2026 : 90 enfants en pause méridienne, 60 enfants de 16h00 à 16h30, 53 enfants de 16h30 à 17h30, 16 enfants de 17h30 à 18h15 et 22 enfants le mercredi.

4.4. Effectifs scolaires prévus à l'Ecole primaire pour l'année scolaire 2026/2027 : 172 à 175 élèves soit une baisse de l'ordre de 10 élèves mais des effectifs en maternelle bilingue ne permettant pas de dérogation supplémentaire.

4.5. Désignation par le Directeur départemental des finances publiques des membres de la Commission communale des Impôts Directs en date du 23 juin

Désignation en tant que commissaires titulaires : Monsieur BILLIG Alexandre, Madame BISEL-CHERUBIN Nathalie, Madame FRAISON Stéphanie, Monsieur HELL Yannick, Monsieur MARTIN Emmanuel et Monsieur SIMON Ralph.
Désignation en tant que commissaires titulaires : Monsieur RAPP Marc-Antoine, Madame UEBERSCHLAG Corinne, Madame DOPPLER Valérie, Monsieur GUISADO Jorge, Madame MATHIS Sarah et Monsieur VONACH Christian.

4.6. Litiges de voisinage

Les mésententes entre voisins semblent devenues croissantes depuis la période d'isolement liée au Covid, parfois par manque de communication et parfois par manque de de civisme élémentaire. Pour éviter des dépôts de plaintes diverses et variées à la gendarmerie, la mairie se voit sollicitée pour rappeler de simples règles de courtoisie et de bon voisinage.

4.7. Comptes-rendus de travaux et de réunions

Arboretum : Madame l'adjointe HEYER Laurence et le conseiller délégué à l'espace rural SAUNER Jean interviennent pour exposer l'avancement des travaux et envisagent une inauguration à l'automne

Commission Tourisme de SLA : deux axes de communication supplémentaires pour l'avenir seront la mise en récit sous l'angle historique de notre territoire et le renforcement de la notoriété des communes rurales.

Transports scolaires : l'augmentation des tarifs de l'ordre de 100 % est un coût supporté par les collectivités locales, notamment par des communes rurales lors de regroupement scolaires et cela va certainement impliquer des réorientations sur les allers-retours Ecole/Domicile les moins nécessaires.

Aménagements de sécurité routière et Collectivité européenne d'Alsace : les investissements en travaux sur cette thématique, s'ils recueillent un Avis technique favorable, peuvent être financièrement aidés.

Monsieur le maire déclare la séance close à 20h00

MAIRIE DE FOLGENSBOURG 68

Le Maire
Max DELMOND